

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

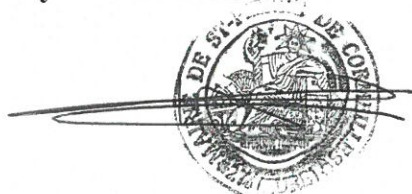
2020-1 DELIBERATION POUR ACCES A LA PLATEFORME MUTUALISEE DE DEMATERIALIZATION DES MARCHES PUBLICS MPE27

Monsieur le maire informe le conseil que, dans le cadre de la passation des marchés publics, les collectivités doivent mettre à disposition des opérateurs économiques les documents de la consultation. Depuis le 1^{er} Octobre 2018, la transmission des offres se fait nécessairement de façon électronique pour tout montant supérieur à 25 000 € HT. Le département de l'Eure a donc mis en place un processus de dématérialisation par le biais d'une plateforme mutualisée des marchés publics « MPE27 ». Pour pouvoir utiliser cette plateforme, une convention doit être signée entre la collectivité et le département de l'Eure.

Le conseil à l'unanimité autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics « MPE27 » afin de pouvoir l'utiliser pour tout projet d'un montant estimé supérieur à 25 000 € HT et notamment pour les consultations relatives aux travaux prévus en 2020 concernant les bâtiments communaux.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

2020-2 FRAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'URBANISME DE LA COMMUNE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE

Monsieur le maire informe le conseil que les frais d'instruction de la communauté de communes relatifs aux dossiers d'urbanisme dont l'instruction a été close au 1^{er} semestre 2019 s'élèvent à 2 012.00 € TTC.

Le conseil à l'unanimité donne son accord au règlement de ces frais.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

2020-3 ENGAGEMENT DE LA COMMUNE POUR LES TRAVAUX DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

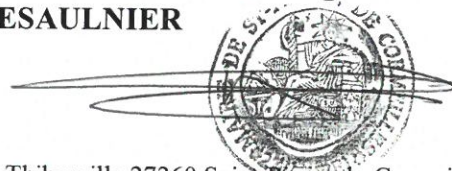
Monsieur le maire rappelle au conseil que le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) impose que des points d'eau naturels ou artificiels soient sis à moins de 200 m des habitations ou entreprises. La commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles fait partie des 90 communes euroises en dessous de 40% de couverture incendie. En conséquence, Monsieur le maire rencontrera les interlocuteurs de la Cellule Support Incendie et Urbanisme pour étudier quels sont les aménagements à prévoir.

Toutefois, il convient en urgence d'aménager un point d'eau sur la RD810 compte tenu du fait qu'une entreprise doit effectuer des travaux nécessaires au maintien de son activité et que d'autres projets concernant des habitations ont été recensés.

Conscient de la nécessité d'aménager la RD810 rapidement, Le conseil à l'unanimité autorise monsieur le maire à procéder à une étude des moyens à mettre en œuvre avec les services habilités. Les aménagements prévus seront présentés par monsieur le maire ultérieurement.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

2020-4 CONVENTIONS AVEC LE SIEGE27 POUR LES TRAVAUX 2020 DE RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ELECTRIQUE ET DE TELECOMMUNICATIONS

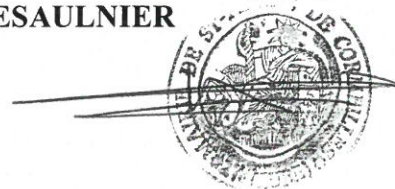
Monsieur le maire expose au conseil municipal que le SIEGE27 envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité et de télécommunications lieu-dit du moulin Clipin et route de Blangy les Catelets. Les travaux s'élèvent à 164 000 € TTC pour le secteur du moulin Clipin avec une participation de la commune estimée à 9 566.67 € TTC et à 156 000 € TTC pour la route de Blangy avec une participation de la commune estimée à 9 100 € TTC.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à la réalisation de ces travaux pour les montants de participation communale précités, autorise monsieur le maire à signer les conventions relatives à ces travaux. Les sommes prévues seront inscrites en dépenses d'investissement sur le budget 2020 de la commune.

Monsieur le maire tient à remercier Monsieur PETIT, interlocuteur du SIEGE27 pour la commune, pour son efficacité et son professionnalisme.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

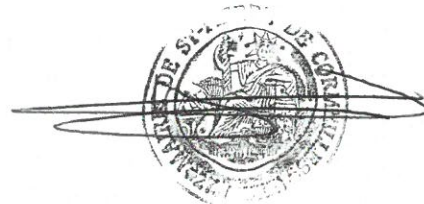
2020-5 CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'EURE (SDIS)

Monsieur le maire informe le conseil que le montant de la contribution au SDIS de l'Eure pour l'année 2020 s'élève à 13 058 € TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à son règlement.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

2020-6 ACHAT DE MATS POUR POSE DE RADARS PEDAGOGIQUES

Lors du précédent conseil, il a été décidé la pose de radars pédagogiques sur la commune. Pour la pose de ces radars, l'achat de mâts peut s'avérer nécessaire. Monsieur le maire mentionne au conseil que la fourniture d'un mât via le fournisseur des radars Elan Cité a un coût de 374.40 € TTC.

Le conseil à l'unanimité autorise monsieur le maire à procéder à l'achat des mâts nécessaires pour la pose des radars pour le montant unitaire indiqué.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

2020-7 ETUDE DE DEVIS POUR LA REALISATION DE L'ANCIENNE FRESQUE MURALE EXISTANTE DE LA SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE

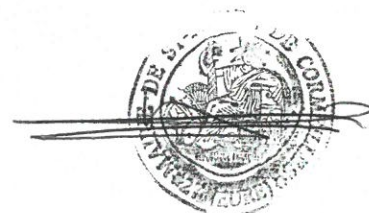
Monsieur le maire rappelle au conseil qu'une fresque murale avait été peinte sur un des murs de la salle de réception de la mairie et qu'elle est actuellement recouverte. Il a été suggéré par le conseil précédemment de procéder à sa reproduction.

Monsieur le maire s'est renseigné auprès de différents fournisseurs mais n'a réceptionné qu'un devis. La Pépite d'Art propose la réalisation de la fresque pour un montant de 2 949 € TTC (fournitures, main d'œuvre, frais de déplacement compris).

Le conseil à l'unanimité autorise monsieur le maire à signer pour accord le devis.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

2020-8 LOCATION DE NACELLE ENTREPRISE LEBELLOIS (annule et remplace délibération 2019-40)

Lors du conseil du 25 avril 2019, il avait été convenu de faire appel à l'entreprise Lebellois pour la location occasionnelle de nacelle pour un montant horaire de 70 € HT (délibération 2019-40).

En 2020, le montant horaire de cette location est fixé à 75 € HT par l'entreprise Lebellois.

Le conseil donne à l'unanimité tout pouvoir à monsieur le maire de procéder à la location en fonction des besoins pour un montant de 75 € HT de l'heure pour l'année 2020.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

2020-9 DEMANDES DE SUBVENTION 2020

Le conseil réitère son souhait de privilégier les partenaires locaux pour l'attribution des subventions en 2020. Monsieur le maire donne lecture des demandes de reçues. **A l'unanimité, le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :**

- Les sages du Frédet 500 €
- L'union des anciens combattants de Saint-Pierre-de-Cormeilles 800 €

Monsieur le maire précise que toutes les demandes de subvention n'ont pas encore été reçues ou sont incomplètes. Ces demandes seront soumises à l'approbation du conseil ultérieurement.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

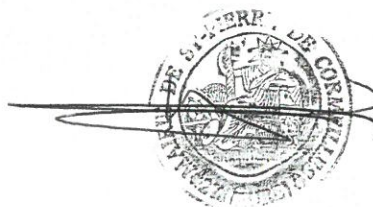
2020-10 COTISATION AU REFUGE AUGERON

Monsieur le maire rappelle au conseil que la collectivité a signé une convention relative à l'accueil et à la garde des animaux errants et dangereux avec le refuge animal Augeron (délibération 2019-41 du 25 avril 2019). Le montant de la cotisation pour l'année 2020 s'élève à 548.10 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à l'acquittement du montant de cette cotisation.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

2020-11 ABSENCES DES AGENTS POUR CAUSE DE DEMENAGEMENT

Monsieur le maire mentionne au conseil que, lors de la prise de la délibération 2018-37 du 7 juin 2018 relative aux autorisations d'absence pour événements familiaux exceptionnels des agents, le conseil n'a pas délibéré sur une éventuelle autorisation d'absence en cas de déménagement. Ce sujet n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour mais un agent étant susceptible d'être prochainement concerné, le conseil accepte d'en délibérer de suite.

Monsieur le maire informe le conseil que le CDG27 mentionne à titre indicatif que les collectivités attribuent en règle générale 2 jours ouvrables et consécutifs pour cause de déménagement.

Le conseil en prend note et décide à la majorité d'accorder un jour ouvrable d'absence aux agents pour la raison ci-dessus invoquée.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

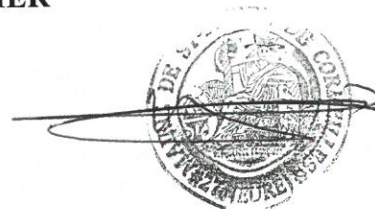
2020-12 PASSAGE DU CLUB MOTOCYCLISTE THIBERVILLAIS

Le club motocycliste Thibervillais sollicite l'autorisation d'emprunter les voies de la commune sur les secteurs de Cavicourt, Cléranville et la Fresnaie pour l'épreuve d'Enduro prévue le 19 Juillet 2020.

Le conseil à la majorité donne son accord. Monsieur le maire est chargé de demander des précisions aux organisateurs et de prononcer l'arrêté correspondant.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-13 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le maire laisse la parole à madame Muriel Chapron, membre de la commission finances afin qu'elle expose les comptes administratifs 2019 du budget commune. Les comptes administratifs du budget commune sont les suivants :

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 BUDGET COMMUNE						
	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultats 2019	Reprise / exercice antérieur	Affectation in- vestissement	Départ Budget 2020
Fonctionnement	291 290,90	343 292,29	52 001,39	408 197,43	25 263,31	434 935,51
Investissement	147 957,90	39 033,02	-108 924,88	12 136,69		-96 788,19
TOTAL	439 248,80	382 325,31	-56 923,49	420 334,12	25 263,31	338 147,32

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes administratifs 2019 du budget commune.



Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-14 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET COMMUNE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019 pour le budget commune et constaté un excédent de fonctionnement de 52 001.39 €, **le conseil municipal décide à l'unanimité des affectations suivantes :**

Résultat de l'exercice	52 001.39 €
Résultats antérieurs reportés	382 934.12 €
Total du résultat à affecter	434 935.51 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 96 788.19 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 35 250.00 €
Besoin de financement	132 038.19 €
Affectation	434 395.51 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	132 038.19 €
Report en fonctionnement R002	302 897.32 €

Copie conforme au registre des délibérations dûment signée.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-15 INDEMINITES DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le conseil dans le cadre des décisions préalables au vote définitif d'approbation du budget de la commune **décide à l'unanimité** que les indemnités de gardiennage de l'église seront de 250 € pour l'année 2020 et charge Monsieur le maire de prononcer l'arrêté correspondant qu'il remettra au gardien.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-16 ANNULATION DE LA DELIBERATION 2019-70

Monsieur le maire informe le conseil que l'attribution d'une subvention pour l'aménagement du rond-point des fermes de la Calonne (selon les informations de l'entreprise Blot retenue pour l'aménagement de ce dernier) est plus qu'incertaine. **A la majorité**, les membres du conseil décident d'annuler la délibération prise en 2019 (2019-70) puisque les travaux n'ont pas commencé estimant qu'il sera plus du ressort du nouveau conseil municipal qui sera élu lors des prochaines élections de choisir les aménagements et l'entreprise à même de les réaliser.

Monsieur le maire est en charge d'en informer l'entreprise Blot.

La somme prévue sera néanmoins inscrite au budget primitif de la commune comme le suggère le conseil.



Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-18 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame Chapron expose les comptes administratifs du budget assainissement qui sont les suivants :

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT

	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultats 2019	Reprise/exercice antérieur	Départ Budget 2020
Exploitation	4 149,10	6 842,33	2 693,23	31 692,13	34 385,36
Investissement	0,00	2 926,00	2 926,00	27 362,11	30 288,11
TOTAL	4 149,10	9 768,33	5 619,23	59 054,24	64 673,47

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.



Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-19 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal constatant un excédent d'exploitation de 2 693.23 € **décide à l'unanimité** de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	2 693.23 €
Résultats antérieurs reportés	31 692.13 €
Total du résultat à affecter	34 385.36 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	30 288.11 €
Affectation	34 385.36 €
Report en exploitation R002	34 385.36 €

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-20 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a ensuite procédé au vote du budget primitif 2020 pour le budget assainissement et a arrêté à l'**unanimité** en recettes et dépenses les sommes suivantes :

Section d'exploitation 40 564.42 €

Section d'investissement 38 288.11 €

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-21 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DU BUDGET CCAS

Monsieur Lesaulnier rappelle au conseil que par la délibération 2019-82 du 5 décembre 2019 il a été décidé de dissoudre le CCAS et de supprimer le budget qui lui était affecté. Par égard vis-à-vis des membres du CCAS et malgré sa dissolution, les membres du CCAS ont été invités le 5 mars à prendre connaissance des comptes administratifs ce jour à 17h. En conséquence, mesdames Alpini, Fournet, Lefevre, Lemoine, Plumet et monsieur Colas, membres du CCAS en 2019 ont pris connaissance des comptes administratifs 2019 et les ont approuvés à l'unanimité. Le conseil en prend note.

Madame CHAPRON présente les résultats de l'année 2019 aux membres du conseil qui sont les suivants :

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 BUDGET CCAS

	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultats 2019	Reprise/exercice antérieur	Solde
Fonctionnement	5 723,53	6 000,00	276,47	1 000,95	1 277,42
Investissement					
TOTAL					

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les comptes administratifs 2019 du budget CCAS.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER




DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-22 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2019 DU BUDGET CCAS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal constatant un excédent d'exploitation de 276.47 € **décide à l'unanimité** de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	276.47 €
Résultats antérieurs reportés	1 000.95 €
Total du résultat à affecter	1 277.42 €

Conformément aux instructions du receveur public de la commune, ce résultat sera affecté au résultat de fonctionnement reporté 2020 du budget commune. (R002).

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-23 VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2020

Le conseil à la **majorité** décide de ne procéder à aucune augmentation des taxes locales en 2020. En conséquence, les taux de 2019 sont conservés à savoir :

Taxe d'habitation : 10.25
Taxe foncière (bâti) : 8.19
Taxe foncière (non bâti) : 14.53
CFE : 13.16

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-24 REVALORISATION DES TAXES D'ASSAINISSEMENT

Le conseil à l'unanimité décide de ne pas revaloriser les taxes d'assainissement.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-25 RESTAURATION DU VITRAIL DE L'ÉGLISE CITE AUX MONUMENTS HISTORIQUES

Monsieur Jean-François Drumare, président de la commission travaux, présente au conseil le devis réalisé par les ateliers Gouty pour la restauration d'un vitrail de l'église de la 2^{ème} moitié du XIII référencé aux monuments historiques. Pour la restauration complète du vitrail, ce devis s'élève à 2 940 € TTC. **Le conseil à l'unanimité décide que ces travaux sont justifiés et donne son accord à l'unanimité au devis de l'entreprise Gouty.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 12 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mars 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-26 DEMANDE D'INSTALLATION D'UN BOUCHER AMBULANT

Monsieur le maire donne lecture au conseil de la demande d'un boucher qui souhaite vendre ses produits sur la commune le mercredi de 8h45 à 10h30. Le conseil à l'unanimité donne son approbation et charge monsieur le maire de prononcer l'arrêté correspondant.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 26 mai à 20h, les membres élus au premier tour des élections municipales du 15 mars 2020 et légalement convoqués le 16 mars 2020 par M. LESAULNIER, maire sortant, se sont réunis à la mairie.

PRÉSENTS :

M. COLAS – Mme CHAPRON - Mme DAHINDEN- M. DELABARRE – M. DRUMARE –
Mme GUEHL – M. HAROU – Mme LEFEVRE – M. LEGAY – M. LESAULNIER –
M. LOSIER – Mme PAUTRE – Mme PERDRIX – M. TOURAINE

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE (donne pouvoir à Jacky Lesaulnier)

2020-27 ELECTION DU MAIRE

Mme Dahinden invite les conseillers à procéder à l'élection du maire.

Se référant aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7, Mme Dahinden mentionne aux membres du conseil que l'élection du maire a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'est élu à la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les assesseurs désignés par les membres du conseil municipal sont : Mmes GUEHL et PAUTRE.

Monsieur Jacky LESAULNIER se déclare candidat à la fonction de maire.

Les résultats à l'issue du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
Nombres de suffrages blancs.....	1
Nombre de suffrages exprimés.....	14
Majorité absolue (si pair, la moitié +1, si impair la moitié du nombre pair immédiatement supérieur).....	8

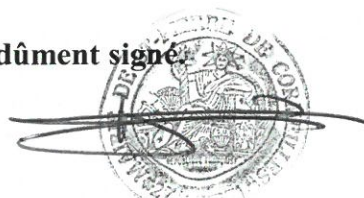
A obtenu :

- M. Jacky Lesaulnier : 14 suffrages

M. Jacky Lesaulnier ayant obtenu la majorité a été proclamé maire et immédiatement installé.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signée

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 26 mai à 20h, les membres élus au premier tour des élections municipales du 15 mars 2020 et légalement convoqués le 16 mars 2020 par M. LESAULNIER, maire sortant, se sont réunis à la mairie.

PRÉSENTS :

M. COLAS – Mme CHAPRON - Mme DAHINDEN- M. DELABARRE – M. DRUMARE –
Mme GUEHL – M. HAROU – Mme LEFEVRE – M. LEGAY – M. LESAULNIER –
M. LOSIER – Mme PAUTRE – Mme PERDRIX – M. TOURAINE

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE (donne pouvoir à Jacky Lesaulnier)

2020-28 DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

M. Jacky Lesaulnier indique qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 5 adjoints. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures la commune disposait à ce jour de 3 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal à la majorité fixe à 3 le nombre d'adjoints.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 26 mai à 20h, les membres élus au premier tour des élections municipales du 15 mars 2020 et légalement convoqués le 16 mars 2020 par M. LESAULNIER, maire sortant, se sont réunis à la mairie.

PRÉSENTS :

- M. COLAS – Mme CHAPRON - Mme DAHINDEN- M. DELABARRE – M. DRUMARE –
Mme GUEHL – M. HAROU – Mme LEFEVRE – M. LEGAY – M. LESAULNIER –
M. LOSIER – Mme PAUTRE – Mme PERDRIX – M. TOURAINE

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE (donne pouvoir à Jacky Lesaulnier)

2020-29 ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. Lesaulnier, élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. M. Lesaulnier rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Election du 1^{er} adjoint

Monsieur Jean-François Drumare se déclare candidat.

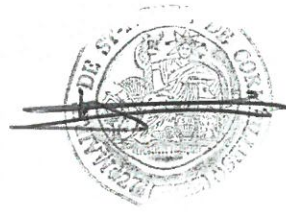
Les résultats à l'issue du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	14
Nombres de suffrages blancs.....	1
Majorité absolue (si pair, la moitié +1, si impair la moitié du nombre pair immédiatement supérieur).....	8

A obtenu

- M. Jean-François Drumare : 14 suffrages

M. Jean-François Drumare a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.



Election du 2ème adjoint

Mme Joelle Lefevre et M. Christophe Colas se déclarent candidats.

Les résultats à l'issue du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
Nombres de suffrages blancs.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue (si pair, la moitié +1, si impair la moitié du nombre pair immédiatement supérieur).....	8

Ont obtenu :

- M. Christophe Colas : 3 suffrages
- Mme Joëlle Lefevre : 12 suffrages

Mme Joëlle Lefevre a été proclamée 2^{ème} adjointe et immédiatement installée.

Election du 3ème adjoint

M. Christophe Colas et M. Gwenaël Touraine se déclarent candidats.

Les résultats à l'issue du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
Nombres de suffrages blancs.....	3
Nombre de suffrages exprimés.....	12
Majorité absolue (si pair, la moitié +1, si impair la moitié du nombre pair immédiatement supérieur).....	7

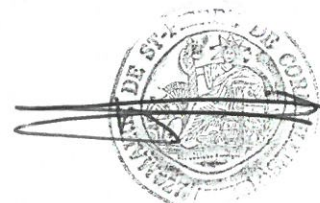
Ont obtenu :

- M. Christophe Colas : 3 suffrages
- M. Gwenaël Touraine : 9 suffrages

M. Gwenaël Touraine a été proclamé 3^{ème} adjoint et immédiatement installé.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 26 mai à 20h, les membres élus au premier tour des élections municipales du 15 mars 2020 et légalement convoqués le 16 mars 2020 par M. LESAULNIER, maire sortant, se sont réunis à la mairie.

PRÉSENTS :

M. COLAS – Mme CHAPRON - Mme DAHINDEN- M. DELABARRE – M. DRUMARE –
Mme GUEHL – M. HAROU – Mme LEFEVRE – M. LEGAY – M. LESAULNIER –
M. LOSIER – Mme PAUTRE – Mme PERDRIX – M. TOURAINE

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE (donne pouvoir à Jacky Lesaulnier)

2020-30 MODALITES DE PASSATION DU MARCHE PUBLIC DES TRAVAUX PREVUS EN 2020

Monsieur le maire expose au conseil les travaux prévus en 2020 et qui feront l'objet d'un appel d'offres à savoir :

- rénovation de la couverture de la mairie
- construction d'un garage communal
- rénovation de la salle des fêtes

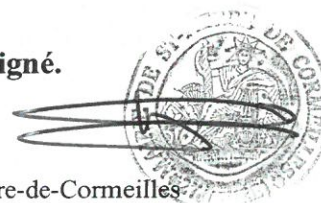
Il mentionne que le montant des travaux prévus est de l'ordre de 205 000 € (hors frais d'études) et qu'à ce titre, une dotation d'équipement des territoires ruraux a été attribuée à la commune.

Monsieur le maire demande au conseil de se positionner sur les modalités de passation du marché. 2 choix s'offrent à ce dernier :

- prendre une seule délibération avant l'engagement de la procédure pour autoriser le maire à engager celle-ci et à signer,
- décider, en cours de procédure, que la signature du marché par le maire sera conditionnée par une délibération l'y habilitant. (la délibération 2019-35 ayant déjà défini l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à engager la procédure de passation du marché public et d'autoriser M. le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. DRUMARE)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

2020-31 INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le maire informe le conseil que la loi n° 2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a revalorisé les indemnités des maires et des adjoints dans les communes de moins de 3500 habitants. Pour une commune de plus de 500 habitants comme celle de Saint-Pierre-de-Cormeilles, l'augmentation des indemnités est de 30 %. Elle porterait donc l'indemnité de Monsieur le maire de 1 205.71 € brut à 1 567.43 € brut, et celle des adjoints de 320.88 € brut à 416.17 € brut pour ce nouveau mandat.

Monsieur le maire précise au conseil que pour les communes de moins de 500 habitants la dotation « élu local » a été augmentée ce qui n'est pas le cas de notre commune puisqu'elle compte plus de 500 habitants. En conséquence, Monsieur le maire estime que cette augmentation est trop conséquente sur un mandat de 6 ans pour les finances de la commune et demande au conseil de l'autoriser à ne pas en bénéficier en maintenant le montant actuel de son indemnité. Le conseil municipal salue ce choix de Monsieur le maire dans l'intérêt des finances de la commune d'autant plus qu'il pouvait automatiquement bénéficier de l'augmentation de ses indemnités sans avoir besoin de son avis.

Monsieur le maire stipule que, pour que les adjoints perçoivent une indemnité, ils doivent avoir reçu une délégation (outre celles d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire) qu'il prononcera par arrêté. Monsieur Jean-François Drumare, 1^{er} adjoint, Madame Joëlle Lefèvre, 2^{ème} adjointe, Monsieur Gwenaël Touraine, 3^{ème} adjoint, informent le conseil qu'ils souhaitent également que le montant de leurs indemnités soient maintenues sans tenir compte de l'augmentation, soit à 320.88 € brut.

A l'unanimité, le conseil accepte que l'indemnité du maire soit fixée à 1 205.71 € brut conformément à la demande de ce dernier et décide que pour chaque adjoint l'indemnité sera de 320.88 € brut. Les indemnités seront versées rétro activement soit à partir du 27 mai, Monsieur le maire et les adjoints ayant été élus le 26 mai.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signée.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. DRUMARE)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

2020-32 DELEGATIONS DE SIGNATURES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire donne lecture au conseil des délégations qu'il peut lui accorder conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil à l'unanimité de déléguer à Monsieur le maire les missions suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 211-2](#) ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

18° De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code, dans sa rédaction antérieure à la [loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014](#) de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article [L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du même code ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles [L. 523-4](#) et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article [L. 151-37](#) du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

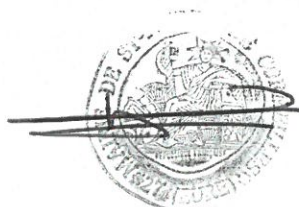
28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article [10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975](#) relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article [L. 123-19](#) du code de l'environnement.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder à Monsieur le maire pour l'intégralité de son mandat les missions précisées ci-dessus.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. DRUMARE)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

2020-33 COMMISSIONS ET COMPOSITION

Monsieur le maire rappelle que lors du précédent conseil, il avait établi une liste de commissions susceptibles d'être mises en place et avait demandé à chaque conseiller de lui communiquer ses choix.

Après en avoir pris connaissance, le conseil décide à l'unanimité d'établir les commissions municipales suivantes :

Commission finances : Mme Muriel Chapron - Mme Michèle Dahinden - M. Jean-François Drumare - M. Jacky Lesaulnier - M. Gwenaël Touraine – Présidente : Mme Muriel Chapron

Commission travaux : Mme Muriel Chapron - M. Christophe Colas - M. Jean-François Drumare - M. Pascal Harou - Mme Joëlle Lefèvre - M. Jacky Lesaulnier - M. Jacky Losier - M. Gwenaël Touraine – Président : M. Jean-François Drumare

Commission voirie : M. Christophe Colas - M. Jean-François Drumare - M. Pascal Harou - M. Philippe Legay - M. Jacky Lesaulnier - M. Gwenaël Touraine – Président : M. Pascal Harou

Commission assainissement : M. Pascal Harou - M. Jacky Lesaulnier - M. Gwenaël Touraine – Président : M. Gwenaël Touraine

Commission cimetière : Mme Michèle Dahinden - M. Christian Delabarre - M. Jean-François Drumare - Mme Joëlle Lefèvre - M. Jacky Lesaulnier - Mme Hélène Pautre - M. Gwenaël Touraine – Président : M. Jean-François Drumare

Commissions infos-communication : Mme Michèle Dahinden - Mme Joëlle Lefèvre - M. Jacky Lesaulnier - Mme Hélène Pautre - M. Gwenaël Touraine – Présidente : Mme Hélène Pautre

Commission urbanisme et environnement : Mme Muriel Chapron - Mme Michèle Dahinden - M. Christian Delabarre - Mme Sophie Guehl - M. Pascal Harou - Mme Joëlle Lefèvre - M. Jacky Lesaulnier - M. Jacky Losier - Mme Sophie Perdrix – Président : M. Christian Delabarre

Commission sécurité : M. Jean-François Drumare - Mme Joëlle Lefèvre - M. Jacky Lesaulnier - M. Jacky Losier – Président : M. Jacky Losier

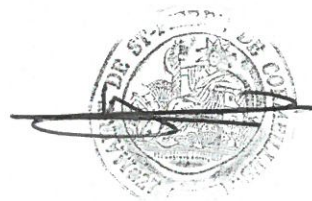
Commission réglementation des collectivités : Mme Joëlle Lefèvre - M. Jacky Lesaulnier – Présidente : Mme Joëlle Lefèvre

Commission CCAS : M. Christophe Colas - Mme Michèle Dahinden - Mme Joëlle Lefèvre - Mme Isabelle Lemoine - M. Jacky Lesaulnier - Mme Sophie Perdrix- M. Gwenaël Touraine – Présidente : Mme Michèle Dahinden

Commission appel d'offres : M. Christophe Colas - M. Christian Delabarre - M. Jean-François Drumare - M. Philippe Legay - M. Jacky Lesaulnier – Président : M. Jean-François Drumare

Commission qualité de vie : M. Jean-François Drumare - Mme Sophie Guehl - Mme Joëlle Lefèvre - M. Philippe Legay - Mme Isabelle Lemoine - M. Jacky Lesaulnier - Mme Hélène Pautre – Présidente : Mme Sophie Guehl

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. DRUMARE)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

2020-34 DESIGNATION DES DELEGUES MUNICIPAUX DES PARTENAIRES DE LA COMMUNE

Monsieur le maire énumère au conseil les instances en lien avec la commune qui demandent que des délégués leur soient désignés :

Après en avoir discuté et selon les souhaits des membres du conseil seront désignés pour :

- **SIEGE27 (Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz de l'Eure)** : M. Christian Delabarre (titulaire) - Mme Joëlle Lefèvre (suppléante)
- **SIAEP du Lieuvin (Syndicat Intercommunal Adduction d'Eau Potable)** : M. Pascal Harou (titulaire) - M. Jacky Lesaulnier (suppléant)
- **SIRGSC (Syndicat Intercommunal de la Restauration du Groupement Scolaire de Cormeilles)** : Mme Isabelle Lemoine - Mme Hélène Pautre - M. Christophe Colas (Titulaires)
- **CIRPEC (Commission Intercommunale du Regroupement Pédagogique des Ecoles de Cormeilles)** : Mme Sophie Guehl - M. Philippe Legay - Mme Hélène Pautre (Titulaires) - M. Christophe Colas (suppléant)
- **URCOFOR (Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie)** : M. Jacky Lesaulnier
- **ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des collectivités)** : Mme Joëlle Lefèvre (titulaire) - M. Jacky Lesaulnier (suppléant)
- **CNAS (Comité National d'Action Sociale)** : Mme Joëlle Lefèvre (délégué élu) – Mme Sandra Doignies (délégué agent)

Copie conforme au registre des délibérations dûment signée.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. DRUMARE)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

2020-35 CONTRIBUTION AU SIEGE27 POUR LE 2EME SEMESTRE 2019

Monsieur le maire informe le conseil que la contribution pour l'éclairage public au SIEGE27 du 2^{ème} semestre 2019 s'élève à 1 390.67 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le paiement de cette contribution.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. DRUMARE)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

2020-36 PARTICIPATION COMMUNALE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU SIEGE 27 POUR 2020

Monsieur le maire informe le conseil que la participation de la commune pour la maintenance de l'éclairage public pour l'année 2020 est de 2 195.00 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le paiement de cette participation.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. DRUMARE)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

2020-37 PARTICIPATION AU VOYAGE ECOLE DE CORMEILLES

Monsieur le maire informe le conseil qu'il avait décidé d'attribuer par délibération 2019-76 une somme de 75 € par enfant participant au voyage prévu en 2020. 10 enfants de la commune y ont participé.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer la somme totale de 750 € pour ce voyage.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. DRUMARE)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

2020-38 SUBVENTIONS ET COTISATIONS 2020

Monsieur le maire donne lecture au conseil des différentes demandes de subvention ou cotisations reçues. Le conseil réitère sa volonté de privilégier les organismes locaux qui ne sont pas déjà subventionnés par la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge dont la commune fait partie.

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Les riverains de la Calonne et de ses ruisseaux	100 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de Cormeilles	250 €
- Secours catholique de Cormeilles	100 €
- Centre de formation d'apprentis inter-consulaire de l'Eure	70 €
- Comité des fêtes de Saint-Pierre-de-Cormeilles	4 500 €
- Association des parents d'élèves du collège Europe	150 €

à la majorité :

- Amis des monuments et sites de l'Eure	50 €
---	------

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité renouveler l'adhésion à l'union des maires et des élus de l'Eure et de s'acquitter du montant de la cotisation 2020 de 119 €.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. DRUMARE)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

2020-39 ETUDE D'UNE DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

Monsieur le maire expose au conseil une demande de dérogation scolaire d'un habitant de la commune. L'habitant souhaiterait que son enfant soit scolarisé pour des impératifs de travail, de contraintes horaires et de garde, à l'école Ferdinand Buisson de Bernay.

Le conseil après avoir pris connaissance des pièces justificatives jointes à la demande décide à l'unanimité de répondre favorablement et accepte de s'acquitter des frais de scolarité qui seront demandés à la commune de ce fait.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. DRUMARE)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

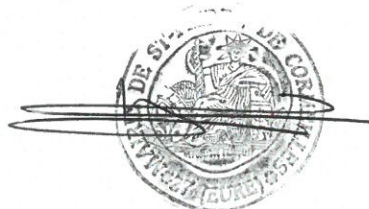
Mme LEFEVRE

2020-40 ETUDE DE DEVIS POUR TRAVAUX CONCERNANT L'ÉGLISE ET LE CIMETIERE

Monsieur Jean-François Drumare donne lecture au conseil du devis de l'entreprise Bussy pour réaliser une tranchée d'alimentation en eau de l'église et d'une partie du cimetière s'élevant à 3 315 € TTC, et de celui de la SARL Maridor pour des travaux de plomberie et robinetterie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour le devis de l'entreprise Bussy et son montant. Pour celui de la SARL Maridor, le conseil demande que des renseignements complémentaires soient apportés pour pouvoir prendre sa décision.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. DRUMARE)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

2020-41 EXTENSION DE GARANTIE DU PHOTOCOPIEUR DE LA COMMUNE

Monsieur le maire informe le conseil de la réception du courrier de l'entreprise Desk l'informant que la garantie totale du photocopieur en location de la commune prenait fin le 21/06/2020. Compte tenu de ce fait, les pièces détachées développeur et tambour seront facturés indépendamment.

L'entreprise Desk suggère un contrat d'extension de garanties couvrant toutes les pièces détachées développeur et tambour pour un montant annuel de 800 € HT. Monsieur le maire précise qu'une demande d'information a été demandée à l'entreprise Desk pour avoir une proposition de prix sur la location d'un photocopieur neuf ou pour l'acquisition du photocopieur loué actuellement et que celle-ci est resté sans réponse.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas souscrire le contrat d'extension de garantie proposé tant qu'une réponse n'aura pas été apportée à cette demande d'information.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 18h30, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 2 juillet 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY (arrivé à 19h45) – Mme PERDRIX –
M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

Secrétaire de séance : M. TOURAINE

2020-42 DESIGNATION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il doit désigner ce jour les délégués et suppléants pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre prochain et met en place le bureau électoral. Monsieur Touraine est désigné en qualité de secrétaire par le conseil. Le maire ayant procédé à l'appel des membres du conseil dénombre 14 conseillers présents (Monsieur Legay étant absent et non représenté) et constate que la condition de quorum est remplie. Il rappelle au conseil que le bureau électoral est présidé par lui-même et comprend les 2 conseillers municipaux les plus âgés et les 2 plus jeunes présents à savoir : Mesdames Dahinden, Lefevre, Guehl, et Monsieur Touraine.

Après avoir donné lecture au conseil des articles relatifs au mode de scrutin, Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants. Lui-même, Madame Lefevre, et Monsieur Touraine se proposent pour être délégués.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom procède au vote conformément aux instructions du déroulement du scrutin.

Les résultats du 1^{er} tour de scrutin des délégués sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	14
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
- nombre de suffrages exprimés	14
- majorité absolue	8

- Monsieur Lesaulnier : 14 suffrages obtenus

- Madame Lefevre : 14 suffrages obtenus

- Monsieur Touraine : 14 suffrages obtenus

Monsieur Lesaulnier, Madame Lefevre, Monsieur Touraine sont proclamés élus au 1^{er} tour et déclarent accepter le mandat.

Les conseillers procèdent aux élections des suppléants. **Les résultats du 1^{er} tour de scrutin des suppléants sont :**

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	14
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
- nombre de suffrages exprimés	14
- majorité absolue	8

- Monsieur Drumare : 14 suffrages obtenus

- Madame Chapron : 14 suffrages obtenus

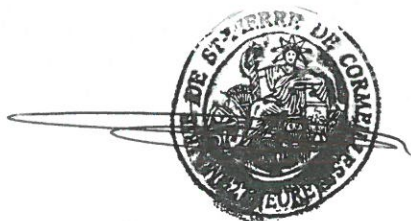
- Monsieur Losier : 14 suffrages obtenus.

Monsieur Drumare, Madame Chapron, Monsieur Losier sont proclamés élus au 1^{er} tour de scrutin et déclarent accepter le mandat.

Le procès-verbal dressé et clos à 19h21 après lecture est signé par Monsieur le Maire, les autres membres du bureau et le secrétaire pour envoi à la préfecture. Son intégralité est disponible en mairie.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 18h30, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 2 juillet 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINÉ, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY (arrivé à 19h45) – Mme PERDRIX –
M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

Secrétaire de séance : M. TOURAINÉ

2020-43 ACHAT D'UNE POMPE DE REMPLISSAGE

Monsieur Pinel, employé communal, a exprimé le souhait d'avoir une pompe de remplissage pour lui faciliter l'arrosage des fleurs et lui permettre de prendre l'eau dans le Frédet plutôt que celle du robinet.

3 devis ont été établis pour cet achat :
Blangy Motoculture : 329.00 € HT (avec kit tuyaux)
Districo : 199.17 € HT (sans tuyaux)
Ruaux : 249.16 € HT (incluant 15 mètres de tuyaux)

Après étude des différents devis présentés, le conseil municipal décide à l'unanimité que l'achat sera effectué auprès de l'entreprise Ruaux.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 18h30, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 2 juillet 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY (arrivé à 19h45) – Mme PERDRIX –
M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

Secrétaire de séance : M. TOURAINE

2020-44 CALENDRIER DES POMPIERS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été sollicité pour que la commune fasse partie des sponsors du futur calendrier des pompiers. Il rappelle que la caserne des pompiers de Cormeilles possède une section de jeunes sapeurs-pompiers et qu'ils sont toujours présents aux commémorations qui se tiennent devant le Monument aux Morts de la commune. **A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.**

2 participations sont proposées : une participation d'un mois pour un montant de 250 € HT ou de 3 mois pour un montant de 370 € HT. **A la majorité, le conseil décide de souscrire l'offre pour une participation de 3 mois.**

Monsieur le Maire charge Monsieur Touraine de fournir des photos de la commune au correspondant en charge de l'élaboration du calendrier.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 18h30, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 2 juillet 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY (arrivé à 19h45) – Mme PERDRIX –
M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

Secrétaire de séance : M. TOURAINE

2020-45 TRAVAUX CLOCHES DE L'ÉGLISE

Monsieur Drumare mentionne au conseil que l'entreprise Biard-Roy, qui s'occupe de l'entretien du clocher, a récemment remarqué que l'un des moteurs entraînant les cloches lors de l'Angélus ne fonctionnait plus. Il s'avère que ce dernier est irréparable. En conséquence, l'entreprise Biard-Roy propose son remplacement pour un montant de 1 550.40 € TTC pose comprise.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le devis proposé.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX –
Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE)

Secrétaire de séance :

M. LOSIER

2020-46 APPROBATION DE DEVIS POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire mentionne au conseil qu'un propriétaire route de Thiberville souhaite que sa propriété soit raccordée au tout au l'égout. La commune, pour permettre ce raccordement, doit effectuer des travaux sur le domaine public. **Le devis effectué par la société VHC est de 1 203.29 € TTC. A l'unanimité, le conseil approuve la réalisation des travaux par la société VHC pour le montant indiqué.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX –
Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE)

Secrétaire de séance :

M. LOSIER

2020-47 TRAVAUX DE PEINTURE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Drumare, président de la commission travaux qui fait un point sur les travaux de l'église. Celui-ci présente **le devis réalisé par l'entreprise Forêt pour la réfection des murs et peinture de la nef, du porche et la porte extérieure**. Le devis est de 15 640.80 € TTC. Le conseil donne son accord à l'unanimité au devis de l'entreprise Forêt.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX –
Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE)

Secrétaire de séance :

M. LOSIER

2020-48 TRAVAUX DE PEINTURE DU MONUMENT AUX MORTS

Monsieur Drumare rappelle au conseil que des travaux à prévoir concernant le monument aux morts avaient été évoqués à savoir le nettoyage, la rénovation des portes drapeaux, grilles et obus. **L'entreprise Forêt a réalisé un devis d'un montant de 1 308 € TTC. A l'unanimité, le conseil donne son accord pour que les travaux soient réalisés pour le montant mentionné.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX –
Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE)

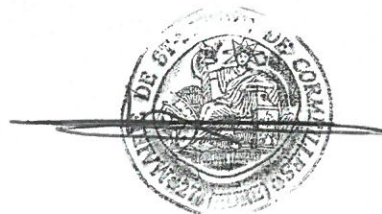
Secrétaire de séance :

M. LOSIER

2020-49 PROPOSITION DE REMPLACEMENT LUMINAIRE PAR LE SIEGE 27

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un lampadaire est cassé route de cavicourt. **Pour son remplacement, le SIEGE27 fait une proposition financière 135 € HT à la charge de la commune. Le conseil à l'unanimité donne son accord à ces propositions.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX –
Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE)

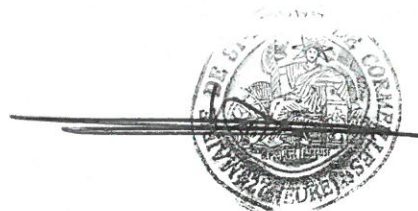
Secrétaire de séance :

M. LOSIER

2020-50 REMPLACEMENT LUMINAIRE PAR LE SIEGE 27

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un **lampadaire a été remplacé** rue de Normandie par le SIEGE27 et que **les frais occasionnés sont de 162.61€ TTC. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de cette somme auprès du SIEGE27.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX –
Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE)

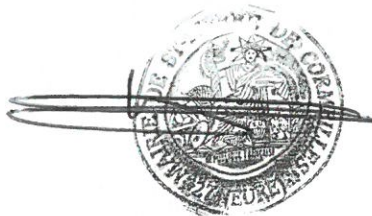
Secrétaire de séance :

M. LOSIER

2020-51 PARTICIPATION AUX CHARGES SCOLAIRES DES ECOLES DE CORMEILLES

Monsieur le Maire informe le conseil que les **frais de participation pour la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles aux écoles de Cormeilles** s'élèvent pour l'année 2019-2020 à **41 205.63 € TTC**. Le conseil donne son accord à l'acquittement de cette participation à l'unanimité.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX –
Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE)

Secrétaire de séance :

M. LOSIER

2020-52 ETUDE DE DEVIS POUR L'ARCHIVAGE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les archives, auparavant dans la cave de la mairie, ont été rapatriées à l'étage. A leur déménagement, il a été constaté que bon nombre de documents n'avaient pas été classés depuis de nombreuses années, auraient dû être détruits ou reversés aux archives départementales. La secrétaire de mairie a procédé à certaines destructions en accord avec ces dernières. Toutefois, vu l'ampleur des documents, l'absence de classement logique et ordonné, elle a sollicité l'intervention du centre de gestion 27 (CDG27) qui réalise ce type de mission.

Une intervenante du CDG27 est venue faire un diagnostic des archives de la mairie. Les réalisations proposées sont d'effectuer un tri et un classement des archives, des dossiers conservés dans les bureaux, de rédiger les bordereaux de versement et d'élimination destinés aux archives départementales, de procéder au récolement, de former les agents aux techniques de base d'archivage, d'aider à la mise en œuvre de bonnes pratiques pour la gestion des documents. **Le nombre total de jours nécessaires à la réalisation de ces prestations est estimé à 10 pour un montant total de 2 400 €, soit 240 € par jour.**

Conscient du caractère impératif et obligatoire d'une gestion des archives cohérente et ordonnée, **le conseil à l'unanimité donne son accord à l'intervention du CDG27 pour le montant correspondant au nombre de jours nécessaires.**

Monsieur le Maire mentionne au conseil qu'une subvention d'un montant minimal de 30% peut être allouée par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et qu'il ne manquera pas de se renseigner pour les modalités de son attribution.

D'après le diagnostic réalisé par le CDG27, le matériel pour entreposer les archives n'est pas adapté à leur classement. En conséquence, l'employé communal est chargé de mesurer la salle réservée aux archives. Un devis pour l'achat de rayonnage adéquat sera soumis ultérieurement au vote du conseil.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINÉ, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX –
Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE)

Secrétaire de séance :

M. LOSIER

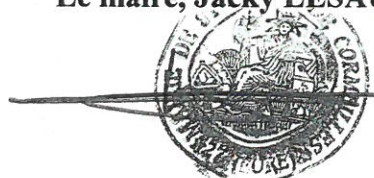
2020-53 CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA LOCATION DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE

Monsieur Touraine, 3^{ème} adjoint, rappelle au conseil que le contrat de location du photocopieur de la mairie est arrivé à son terme et qu'il convient de le renouveler. Kodex, fournisseur actuel, a soumis une nouvelle proposition de location avec changement du photocopieur actuel. Xérolab a également soumis une proposition. Le matériel que propose l'actuel fournisseur paraît plus perfectionné, le prix des copies et la location du photocopieur moins élevés chez Xérolab. L'économie réalisée en changeant de fournisseur serait de l'ordre de 22 € mensuels mais la qualité de service de Kodex est indéniable et prouvée. Le conseil, au vu de ces constats, estime que Kodex a fait un effort conséquent par rapport aux modalités financières du précédent contrat et qu'il n'y a aucune garantie de bénéficier de la même qualité de service en passant par un autre fournisseur.

En conséquence, à l'unanimité, le conseil décide de retenir la proposition financière de Kodex, à savoir la location du photocopieur pour un montant de 270 € HT par trimestre, une facturation de 0.0050 € HT par copie noir et blanc et de 0.0390 € HT par copie couleur et ce, pour une durée de 5 ans.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX –
Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE)

Secrétaire de séance :

M. LOSIER

2020-54 ACHAT DE CAILLOUX

Monsieur Harou, président de la commission voirie et en concertation avec ses membres, informe le conseil qu'il est nécessaire d'intervenir sur certains chemins communaux en les revêtant de cailloux. **Le devis estimatif réalisé par la société multi-pierres s'élève à 4 464.00 € TTC. L'ensemble du conseil donne son accord à l'unanimité pour cet achat.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX –
Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE)

Secrétaire de séance :

M. LOSIER

2020- 55 ACHAT D'UNE PLAQUE FUNÉRAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'achat d'une plaque funéraire par la commune avait été envisagée lors du l'hommage rendu à Monsieur Briavoine, ancien maire, récemment décédé. **Cet achat auprès de l'entreprise Drumare serait d'un montant de 138 € TTC. Le conseil donne son accord.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX –
Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE)

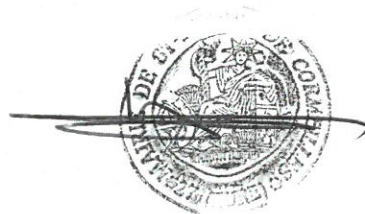
Secrétaire de séance :

M. LOSIER

2020-56 ACHAT D'UN DISQUE DUR

Monsieur le Maire informe le conseil que la secrétaire de mairie demande qu'un **disque dur** soit acheté pour la sauvegarde des données de l'ordinateur communal. **Le conseil à l'unanimité donne son accord concernant cet achat pour un montant maximum de 200 € TTC.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX –
Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE)

Secrétaire de séance :

M. LOSIER

2020-57 COMPOSITION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

↳ COMMISSION
Monsieur le Maire informe le conseil qu'il doit désigner 24 personnes à partir d'une liste de contribuables pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs, chargée de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation. La commission définitive sera établie par le directeur départemental des finances publiques et sera composée du maire (ou d'un adjoint délégué), président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

Monsieur le Maire établi président de la commission propose au conseil une liste de contribuables qu'il a contactés et qui acceptent l'éventualité d'être désignés en tant que commissaires. **A l'unanimité, le conseil désigne les personnes suivantes :**

- | | | |
|-------------------------|----------------------------|-----------------------------------|
| - M. Alphonse Jean-Marc | - M. Fagheon Philippe | - M. Lefevre Richard |
| - M. Boscher Dominique | - M. Fortoul Guillaume | - Mme Lemoine Isabelle |
| - M. Chabin Rémy | - M. Fournet Michel | - M. Lust Dominique |
| - Mme Chapron Muriel | - Mme Guehl Catherine | - Mme Othon Marie-France |
| - M. Colas Christophe | - Mme Guehl Sophie | - Mme Pautre Hélène |
| - Mme Dahinden Michèle | - Mme Houssin Mathilde | - M. Samson Bruno |
| - M. Daubert Daniel | - M. Lecarpentier Philippe | - Mme Teyssier d'Orfeuil Segolène |
| - Mme Duchemin Martine | - Mme Lefevre Joëlle | - M. Touraine Gwenaël |

Monsieur le Maire informera les membres qui seront choisis dans cette liste par le directeur départemental des finances publiques.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signée

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX –
Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE)

Secrétaire de séance :

M. LOSIER

2020-58 MODIFICATIONS DE LA DELIBERATION 2020-32 DELEGATIONS DE SIGNATURES ACCORDEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire mentionne au conseil que le contrôle de la légalité de la préfecture de l'Eure l'a informé que le conseil devait préciser la délibération relative aux délégations qui lui ont été consenties (limités chiffrés et/ou conditions). Après en avoir donné lecture, Monsieur le Maire fait remarquer au conseil que la plupart des délégations concernées sont inutiles puisqu'il ne prendrait pas de décision sans l'avis du conseil.

En conséquence, compte tenu de ce constat avec l'accord unanime du conseil, les délégations suivantes sont retirées à Monsieur le Maire :

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Le conseil municipal à l'unanimité précise :

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **dans la limite de 1 000 € TTC.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINÉ, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX –
Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE)

Secrétaire de séance :

M. LOSIER

2020-59 MODIFICATIONS DE LA DELIBERATION 2020-33 COMMISSIONS ET COMPOSITION (COMMISSION APPEL D'OFFRES)

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrôle de la légalité de la préfecture de l'Eure a signalé que la composition de la **commission appel d'offres** figurant dans la délibération 2020-33 était erronée : En effet, cette commission doit comporter 7 membres : le maire, président de plein droit, 3 titulaires et 3 suppléants bien identifiés. **Le conseil décide à l'unanimité que la commission sera composée de :**

- Messieurs Drumare, Delabarre, Legay en tant que titulaires,
- Messieurs Colas, Losier et Madame Lefevre en tant que suppléants,
- Monsieur Lesaulnier président de plein droit en tant que maire.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINÉ, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX –
Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE)

Secrétaire de séance :

M. LOSIER

2020-60 COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA REVISION DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commission de contrôle de la révision des listes électorales doit être composée au minimum de 3 membres : un conseiller municipal, un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'état, un délégué désigné par le président du tribunal de grande Instance. Le fait qu'un conseiller municipal soit titulaire d'une délégation lui interdit d'être membre de la commission de contrôle, ce qui est le cas de Madame Lefevre, qui faisait partie de la commission.

En conséquence, le conseil décide de préciser à l'unanimité que la commission sera composée de :

- Madame Michèle Dahinden, titulaire, Madame Sophie Perdrix, suppléante, en tant que conseillères municipales,
- Monsieur Rémy Chabin, titulaire, Madame Catherine Guehl, suppléante, délégués du préfet,
- Monsieur Daniel Daubert, titulaire, Monsieur Fournet Michel, suppléant, délégués du président du tribunal de grande instance.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER – Mme GUEHL – Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX –
Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE)

Secrétaire de séance :

M. LOSIER

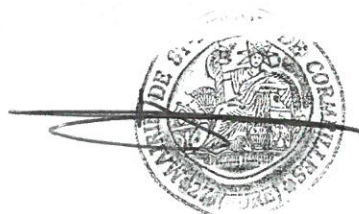
2020-61 APPROBATION DES FRAIS RELATIFS DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ROUTE DE LISIEUX, ROUTE DES COUTURES ET ROUTE DE THIBERVILLE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a demandé, en vue des futurs aménagements du centre bourg, un devis pour des levés topographiques concernant une partie de la route de Cormeilles, de la route des coutures et de la route de Thiberville.

Le devis établi par le cabinet Mercator2 s'élève à 3 718.33 € TTC. Le conseil à l'unanimité donne son accord pour que ces levés soient effectués par ce géomètre au montant indiqué par le devis.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 5 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 30 octobre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE –
M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LOSIER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-62 ETUDE DE DEVIS POUR TRAVAUX D'ELECTRICITÉ DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil que le compteur d'électricité de l'ancien logement de la mairie est toujours en fonction. En conséquence, depuis que le logement n'existe plus, la commune s'est acquittée des frais d'abonnement. Il remercie Madame Joëlle Lefèvre d'avoir relevé cette anomalie par son contrôle des factures d'électricité.

Pour le raccordement du coffret de l'ancien logement à celui de la mairie, des travaux sont à effectuer. **Monsieur le Maire présente au conseil le devis réalisé par l'entreprise LEBELLOIS qui s'élève à 852 € TTC.**

Le conseil donne son accord à l'unanimité à la réalisation des travaux par l'entreprise LEBELLOIS pour le montant annoncé.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 5 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 30 octobre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE –
M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LOSIER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-63 ACHAT DE FOURNITURES ET DE MATERIELS D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion de la commission sécurité a eu lieu avec Qualiconsult en charge de la mise à jour du document unique de la collectivité. Cette réunion a permis de constater qu'il fallait équiper l'employé communal de vêtements et matériels adaptés à sa sécurité. L'employé communal a fait établir différents devis pour des fournitures et outils dont il a besoin.

Monsieur le Maire présente au conseil les différents devis réalisés :

- **un devis de Wurth France pour un montant de 270.55 € HT** pour diverses fournitures (notamment une pince à déchets, du ruban de signalisation)
- **2 devis de Ruaux** : 1 pour une élagueuse perche d'un montant de **741.67 € HT**, 1 pour des vêtements et équipements pour l'exercice de travaux spécifiques (élagage, travaux à la station d'épuration etc...) d'un montant de **312.38 € HT**.

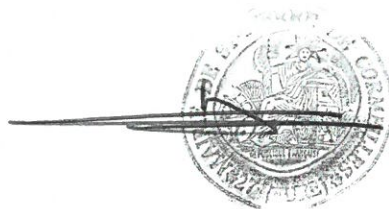
Après avoir pris connaissance du détail des différents devis, le conseil estime que :

- pour le devis Wurth, il n'y a pas lieu de commander la solution hydro-alcoolique, les masques chirurgicaux, le doseur savon liquide, puisque ces fournitures sont disponibles à moindre coût dans les commerces de proximité,
- pour le devis Ruaux concernant l'élagueuse, le conseil est sceptique sur la pertinence de l'achat du type d'élagueuse choisi par rapport aux travaux à effectuer. Monsieur le Maire connaissant une personne disposant de ce matériel, propose que l'employé communal teste ce matériel avant de procéder à l'achat,
- pour le devis Ruaux concernant les vêtements et les équipements, Monsieur Drumare fait remarquer qu'il lui semble que l'employé communal dispose déjà d'un casque.

En conséquence, **le conseil donne son accord à l'unanimité au devis Wurth sans les fournitures disponibles dans les magasins locaux soit pour un montant de 134.51 € HT, choisit à l'unanimité de différer l'achat de l'élagueuse selon les conclusions de son test, donne son accord à l'unanimité au devis relatif à l'achat de vêtements et d'équipements de 312.38 € HT si l'employé communal doit commander un nouveau casque ou sans cet achat (prix du casque 76.67 € HT).**

Monsieur le Maire signale aussi au conseil que l'interlocuteur de Qualiconsult a souligné qu'une formation secouriste et maniement d'extincteurs serait souhaitable pour tous les agents communaux. L'employé communal est déjà positionné pour une formation au maniement d'extincteurs prochainement. La secrétaire de mairie et l'agent d'entretien seront inscrits à une prochaine session. Monsieur le Maire chargera la secrétaire de mairie de se renseigner auprès des organismes proposant des formations secouriste en vue de la formation de tous les agents.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 5 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 30 octobre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINÉ, adjoints -
Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE –
M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LOSIER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-64 PROGRAMMATION DES TRAVAUX DU SIEGE27 POUR 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été choisi de procéder à des travaux d'enfouissement route de Lisieux (du rond-point jusqu'à Cormeilles) et, à cet effet, présente au conseil l'estimation de leur coût faite par le SIEGE27.

Le montant des travaux est estimé à 138 000 € TTC pour la distribution publique avec une participation de la commune de 23 000 €, 67 000 € TTC pour l'éclairage publique avec une participation de la commune de 11 166,67 €, pour le réseau télécom 25 000 € TTC avec une participation communale de 10 416,67 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité aux travaux prévus et à l'acquittement des sommes relatives à leur réalisation.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 5 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 30 octobre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE –
M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LOSIER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-65 AMENAGEMENT DU ROND-POINT

Monsieur le Maire récapitule au conseil les échanges de la dernière réunion avec l'entreprise BLOT pour l'aménagement du rond-point et propose aux membres de se positionner à bulletin secret sur les choix suivants :

- soit l'aménagement du rond-point est confié à l'entreprise BLOT,
- soit la commission travaux élaborera un projet (en partenariat avec les entreprises locales) qui sera soumis au conseil

Les membres du conseil procèdent au vote. Le résultat est le suivant :

- 3 voix pour un aménagement par l'entreprise BLOT,
- 12 voix pour un aménagement selon le projet de la commission qui sera validé par le conseil

Monsieur le Maire prend note de la décision prise à la majorité par le conseil et se charge d'aviser l'entreprise BLOT de la décision rendue.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 5 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 30 octobre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINÉ, adjoints -
Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE –
M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LOSIER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-66 FRAIS D'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME 2EME SEMESTRE 2019 ET 1ER SEMESTRE 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune doit s'acquitter des frais d'instruction des dossiers d'urbanisme par la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge à savoir :

- pour un permis de construire 200 € TTC,
- pour une déclaration préalable 140 € TTC,
- pour un certificat d'urbanisme opérationnel 80 € TTC
- pour un permis de démolir 160 € TTC

Pour le 2ème semestre 2019, 7 permis de construire ont été instruits, 9 déclarations préalables, 5 certificats d'urbanisme opérationnels. Pour le 1er semestre 2020, 3 déclarations préalables, 5 certificats d'urbanisme opérationnels, 1 permis de démolir. Monsieur le Maire précise au conseil que la secrétaire a constaté qu'un permis de construire avait été facturé 2 fois pour 2019 et que la facture du 1^{er} semestre 2020 était erronée.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'unanimité à Monsieur le Maire pour le règlement des sommes dues une fois les régularisations effectuées.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 5 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 30 octobre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE –
M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LOSIER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-67 FRAIS D'ELAGAGE DE LA ROUTE DE BLANGY

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux d'élagage de la route de Blangy ont été effectués par l'entreprise VERGER pour un montant de 1 092 € TTC. **Le conseil donne son accord à l'unanimité au règlement de la somme due.**

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'unanimité à Monsieur le Maire pour le règlement des sommes dues une fois les régularisations effectuées.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 5 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 30 octobre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE –
M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LOSIER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

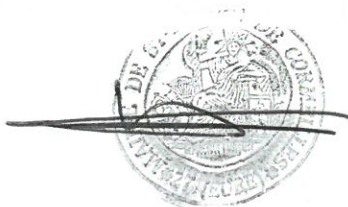
Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-68 AUGMENTATION OU MANTEN DES TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courriel de la DDTM (Direction départementale des Territoires et de la Mer) relatif à la taxe d'aménagement rappelant que les taux et exonérations sont reconductibles d'année en année. Une délibération est à prendre si le conseil souhaite les modifier. Si le conseil ne le souhaite pas il est inutile de délibérer de nouveau sur les taux et exonérations prévus lors de la dernière délibération. Le taux actuel est de 2% depuis le 12 mars 2019 et pour le département 6%. **Le conseil décide à l'unanimité le maintien des dispositions prévues par les délibérations 2019-31 et 2019-52.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 5 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 30 octobre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE –
M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LOSIER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-69 MANDATEMENT DU CDG27 POUR LA MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil que le CDG27 a transmis un courrier de son président relatif à l'assurance statutaire et à la mise en concurrence du marché pour le renouvellement du contrat groupe proposé à l'ensemble des collectivités : pour participer à cette mise en concurrence, il est donc nécessaire que la collectivité mandate le centre de gestion. La collectivité gardera ensuite le choix d'adhérer ou non au futur contrat. **Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'unanimité au mandatement du CDG27 à la mise en concurrence du contrat évoqué.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 5 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 30 octobre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINÉ, adjoints -
Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE –
M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LOSIER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-70 MODIFICATION DES STATUTS DE COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courriel de la communauté Lieuvain Pays d'Auge lui demandant que le conseil délibère sur la modification de ses statuts à savoir :

Article 5 – Objet de la communauté de communes : l'objet de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge est d'exercer au sein d'un espace de solidarité les compétences suivantes :

Compétences optionnelles :

A modifier :

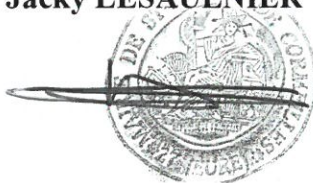
Action sociale : il est précisé :

Accompagnement à tous les actions menées en matière d'orientation (informations sur les métiers et les formations de la mixité et de l'égalité professionnelle en direction des élèves et des familles, des apprentis et des étudiants).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification mentionnée ci-dessus des statuts de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 5 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 30 octobre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE –
M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LOSIER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

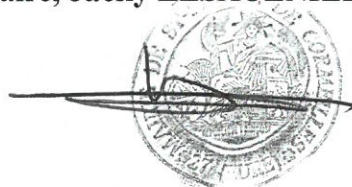
2020-71 TRANSFERT DE LA COMPETENCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTER-COMMUNAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE

Monsieur le Maire informe le conseil que la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) prévoit le transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme au 1er janvier 2021 à la communauté de communes sauf si au moins 25% des communes représentant 20% de la population s'y opposent dans les 3 mois précédents cette date.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de s'opposer au transfert automatique et de conserver la compétence Plan Local d'Urbanisme.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 5 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 30 octobre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LOSIER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-72 COMMANDES POUR LE COLIS DES ANCIENS ET MODALITES DE DISTRIBUTION

Madame Dahinden, présidente de la commission CCAS, informe le conseil qu'elle a recensé les habitants de plus de 70 ans à qui il est coutume de distribuer un colis de fin d'année : 44 personnes seules et 28 couples sont concernés ainsi que 2 personnes en Ehpad.

Madame Dahinden propose que 44 paniers pour une personne et 28 paniers pour 2 personnes soient commandés à la ferme de la Houssaye. Ils seront complétés de boîtes de chocolats et d'une boisson commandés à Carrefour Market Cormeilles. Pour les 2 personnes en Ehpad, Madame Dahinden suggère que leur soient distribués une boîte de gâteaux et une de chocolat.

Elle présente au conseil le devis de la ferme de Houssaye s'élevant à **1 894,32 € TTC** (soit 856,80 € pour les 28 paniers 2 personnes, 1 037,52 € pour les 44 paniers 1 personne) et précise que pour la commande qui sera effectuée à Carrefour Market relative aux gâteaux et chocolats, le montant serait de l'ordre de **600 € TTC**.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour que ces commandes soient effectuées en vue de la composition du colis des anciens. Concernant leur distribution, elle sera effectuée par les membres du conseil.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 5 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 30 octobre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE –
M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LOSIER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

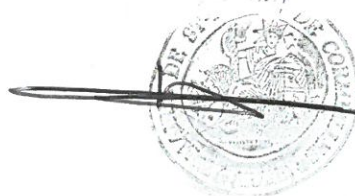
Secrétaire de séance :

Mme GUEHL

2020-73 MODIFICATION DES LIMITES DE L'AGGLOMERATION SUR LA D810 ROUTE DE LISIEUX

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a été établi lors de précédentes réunions que les limites de l'agglomération seraient modifiées. **Le conseil donne à l'unanimité son accord à Monsieur le Maire pour qu'il prenne les dispositions nécessaires et pour qu'il procède à la commande des panneaux de signalisation nécessaires.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 décembre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)



Secrétaire de séance :

Mme PAUTRE

2020-74 PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ECOLE SAINTE MARIE

Monsieur le maire informe le conseil que la participation de la commune à l'école Sainte-Marie a été prévue au budget mais n'a pas été attribuée au titre de l'année 2019-2020. L'école Sainte-Marie accueille 7 élèves de la commune. En conséquence, la participation habituelle de la commune étant de 650 € par enfant, la somme de 4 550 € est à verser. **Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement de cette somme.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 décembre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme PAUTRE

2020-75 CONVENTION FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX DE VOIRIE 2020 REALISES SUR LA CHAULE

Monsieur le maire mentionne au conseil qu'il a reçu cet après-midi la convention relative aux travaux de voirie concernant la Chaule par la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge. **Le coût des travaux étant estimé à 86 315.60 € HT, la participation de 10% est évaluée à 8 631.56 € HT.** Cette participation a été inscrite au budget 2020. **Le conseil donne son accord à l'unanimité à la signature de la convention et à l'acquittement des sommes dues pour la réalisation des travaux prévus.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 décembre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINÉ, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

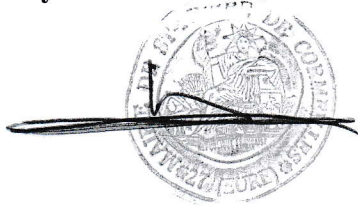
Mme PAUTRE

2020-76 INDEMNITES DE CONFECTION BUDGETAIRE DU RECEVEUR PUBLIC

Monsieur le maire informe le conseil que le receveur public a fait parvenir les documents relatifs au mandatement des indemnités de confection budgétaire de l'exercice 2020 et qu'il mentionne, qu'en raison du renouvellement du conseil municipal, une nouvelle délibération doit être prise. **Le montant des indemnités à lui verser s'élève à 30.49 € brut soit 27.61 € net. Le conseil à l'unanimité donne son accord au versement des indemnités dues.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 décembre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

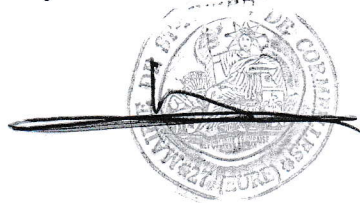
Secrétaire de séance :

Mme PAUTRE

2020-76 INDEMNITES DE CONFECTION BUDGETAIRE DU RECEVEUR PUBLIC

Monsieur le maire informe le conseil que le receveur public a fait parvenir les documents relatifs au mandatement des indemnités de confection budgétaire de l'exercice 2020 et qu'il mentionne, qu'en raison du renouvellement du conseil municipal, une nouvelle délibération doit être prise. **Le montant des indemnités à lui verser s'élève à 30.49 € brut soit 27.61 € net. Le conseil à l'unanimité donne son accord au versement des indemnités dues.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 décembre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

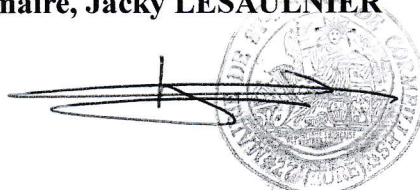
Mme PAUTRE

2020-77 EPURATION DE L'ACTIF

Monsieur le maire laisse la parole à Madame Chapron, présidente de la commission finances. Madame Chapron rappelle au conseil qu'une réunion a eu lieu avec le receveur public pour faire un point de la comptabilité de la commune. Il a été constaté que l'actif de la commune n'avait pas été épuré depuis de nombreuses années. En conséquence, la commission finances s'est réunie et a déterminé la liste des biens qui n'avaient plus à figurer sur l'actif de la commune du fait de leur vente, destruction, ou don.

Monsieur le maire donne quelques précisions sur ces biens à supprimer de l'actif de la commune et fait circuler la liste établie pour que chaque membre du conseil en prenne connaissance. **Le conseil à l'unanimité donne son accord pour la sortie de l'actif de la commune des biens recensés et autorise Monsieur le maire à rédiger le certificat administratif correspondant pour transmission au receveur public.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 décembre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme PAUTRE

2020-78 REGULARISATIONS ET MODIFICATIONS DE DOTATION AUX AMORTISSEMENTS BUDGET COMMUNE

Madame Chapron informe le conseil que des **immobilisations devaient être amorties en 2019** mais ne l'ont pas été et qu'il convient de régulariser au plus vite cette situation.

Les dotations aux amortissements concernées sont les suivantes :

- Participation aux travaux de voirie pour 592.41 €
- Travaux du siège (les Hétrots, place du champ de foire, Cavicourt, route de Lisieux, notre Dame des Mares) pour un montant de 5 452 €.

Monsieur le maire mentionne au conseil que les dotations aux amortissements pour les travaux du SIEGE ont été prévues pour une durée de 5 ans et qu'il estime plus judicieux de les prévoir sur 10 ans. Le conseil partage cet avis. Madame Chapron propose que la reprise des dotations à effectuer soit faite à partir de 2020. Compte tenu de la modification de la durée de la dotation aux amortissements pour les travaux du siège, de la dernière dotation pour la participation aux travaux de voirie de 2013, des sommes déjà amorties, la somme à s'acquitter serait de 3 101.07 €.

Pour les autres immobilisations pour lesquelles aucune durée d'amortissement n'a été définie, Madame Chapron propose une durée d'amortissement de 10 ans pour une dotation de 1 918.66 € pour les travaux du SIEGE27, de 666.62 € pour les travaux de voirie de la communauté de communes et de 1 174 € pour l'achat du tracteur. Le véhicule communal et son crochet d'attelage seraient amortis sur une durée de 5 ans pour une somme de 1 819.44 €.

A l'unanimité, le conseil donne son accord pour la modification des durées d'amortissements prévues et pour procéder aux dotations correspondantes. Monsieur le Maire est en charge d'en aviser Monsieur le receveur public.

Madame Chapron rencontrera la secrétaire lundi prochain en vue de la préparation des écritures comptables à effectuer. La secrétaire de mairie mentionne également que la trésorerie lui a transmis la liste des fiches immobilisations à compléter notamment par l'attribution d'un numéro d'inventaire et qu'à cet effet, un rendez-vous est prévu avec le prestataire du logiciel de comptabilité.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 décembre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme PAUTRE

2020-79 REGULARISATIONS ET MODIFICATIONS DE DOTATION AUX AMORTISSEMENTS BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire informe que les dotations aux amortissements pour l'année 2019 concernant le budget assainissement n'ont pas été effectuées. De plus, Monsieur le receveur devait préciser si les immobilisations du compte 212 étaient amortissables ou pas.

Le conseil en prend note et autorise à l'unanimité Monsieur le maire à effectuer les opérations comptables nécessaires relatives aux amortissements dans la limite des sommes inscrites au budget. Si les immobilisations du compte 212 s'avéraient amortissables, Monsieur le maire en informerait le conseil afin que ce dernier décide de la durée d'amortissement à prévoir.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 décembre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme PAUTRE

2020-80 ALERTES DES HABITANTS PAR SMS DE LA PARUTION D'UNE NOUVELLE INFORMATION SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Monsieur le maire laisse la parole à Madame Pautre, présidente de la commission info communication. Madame Pautre rappelle au conseil qu'une étude de la commission a permis de déterminer quels étaient les habitants qui souhaitaient conserver une distribution papier des comptes-rendus du conseil et de la gazette, et que par défaut, les autres habitants avaient été considérés comme consultant le site.

Certains de ces habitants ont toutefois fait remarquer qu'il serait judicieux de mettre un système d'alerte quand un nouveau compte-rendu ou gazette était publié sur le site. En accord avec la commission, il a été choisi les **alertes par sms**. Madame Pautre mentionne au conseil que pour environ 13 informations par an sur une base de 180 foyers, l'achat d'un pack de 2 500 SMS par an sur une plate-forme dédiée à cet effet serait suffisant et représenterait un coût de l'ordre de 200 € TTC annuel.

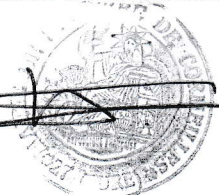
L'étude financière réalisée fait apparaître qu'une distribution papier totale de la gazette et du compte-rendu revenait à environ 1 700 euros par an. En conservant la distribution partielle du compte-rendu et de la gazette pour certains habitants en ayant fait la demande expresse et en mettant en place l'envoi de SMS pour les autres, la charge financière pour la commune serait de l'ordre de **700 € par an** ce qui est bien moindre qu'une distribution papier en totalité.

Madame Pautre propose de contacter les habitants dont la commune a l'autorisation de détenir les coordonnées téléphoniques afin de leur demander s'ils souhaitent être alertés par SMS des nouvelles parutions sur le site internet de la commune. Pour les nouveaux habitants, le formulaire nouvel habitant du site internet de la commune serait modifié afin que tout nouvel habitant puisse choisir cette option. Ainsi la secrétaire pourra établir une liste de numéros destinataires des SMS qu'elle utilisera à chaque nouvelle parution pour alerter les habitants via la plate-forme choisie.

Le conseil à l'unanimité salue cette initiative et donne son accord à l'achat d'un pack de 2 500 SMS pour un montant de l'ordre de 200 € TTC et donne libre choix de la plate-forme partenaire à Madame Pautre. Un test sera réalisé en amont. Kréa3, en charge de la configuration du site internet de la commune, sera contacté afin de procéder au changement des mentions du formulaire « nouvel habitant » du site internet de la commune.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 décembre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)


Secrétaire de séance :

Mme PAUTRE

2020-81 STAGIAIRISATION EN VUE DE LA TITULARISATION DE L'AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le maire signale au conseil que le CDD de l'agent d'entretien arrive à son terme. L'agent actuellement en place travaille dans la collectivité depuis 2014 et donne entière satisfaction. En conséquence, Monsieur le maire informe le conseil qu'il souhaite stagiairiser cet agent en vue de sa future titularisation. **Le conseil en prend note, approuve à l'unanimité cette décision, et autorise Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires à cette stagiairisation.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 décembre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme PAUTRE

2020-82 DEMANDE DE SIGNALISATION DU CLASSEMENT SUR LA LISTE DES SITES CLASSES DE L'IF DU CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur Delabarre mentionne au conseil que, par arrêté du 29 Janvier 1932, l'if du cimetière communal a été inscrit sur la liste des sites classés par le ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de l'Eure et qu'il n'existe aucune signalisation de ce fait à proximité de l'if concerné. En conséquence, il propose qu'un panneau le mentionnant soit implanté près de l'if.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour ce projet et charge Monsieur Delabarre de rédiger un texte explicatif à faire apposer sur le panneau. Un devis sera demandé pour la réalisation de ce dernier aux entreprises habilitées et sera soumis à l'approbation du conseil ultérieurement.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 décembre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme PAUTRE

2020-83 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE NATURA 2000

Monsieur le maire donne lecture au conseil du mail reçu par la DDTM rappelant que la commune est concernée par le site Natura 2000 « le haut bassin de la Calonne ». Un comité de pilotage est susceptible d'être réuni fin 2020 ou début 2021. En conséquence pour le bon déroulement de ce comité de pilotage, il est nécessaire qu'un élu soit désigné délégué ainsi que son suppléant. La désignation doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur le maire en tant que délégué et Madame Lefevre en tant que suppléante.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 décembre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme PAUTRE

2020-84 CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE, DE LA SALLE DES FETES, ET POUR LA CREATION D'UN GARAGE COMMUNAL

Monsieur le maire rappelle au conseil que l'ouverture des plis relatifs au marché public pour les bâtiments communaux a eu lieu le 8 juillet 2020 par la commission travaux en présence de l'architecte LHB et de l'économiste MOTEEC en charge du projet.

Les offres les plus avantageuses sont les suivantes :

- pour le lot n°1 (gros œuvre et VRD) : MBTP
- pour le lot n°2 (charpente bois – ossature bois – bardage) : Rocher
- pour le lot n°3 (couverture – désamiantage) : La bernayenne de couverture
- pour le lot n°4 (menuiseries extérieures – métallerie) : Rocher
- pour le lot n°5 (menuiserie intérieures – cloisons – doublages) : Rocher
- pour le lot n°6 (revêtements de sols) : Sols Delobette
- pour le lot n°7 (peinture) : Zine Renov
- pour le lot n°8 (plomberie) : Le bastard Thomas
- pour le lot n°9 (électricité – Chauffage) : DB Morin Electricité

Après présentation par le maire des critères de sélection qui ont permis d'établir cette liste et leur prise en considération, **le conseil à l'unanimité décide de confirmer la sélection effectuée.** La réalisation des travaux sera confiée aux entreprises ci-dessus citées. Monsieur le maire est chargé de prévenir les entreprises ayant répondu à l'appel d'offres qui n'ont pas été retenues. Dans les délais réglementaires, il avisera les entreprises retenues de la décision du conseil, un rendez-vous sera fixé pour la signature du marché, ainsi que la date de démarrage des travaux.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 décembre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme PAUTRE

2020-85 ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION DU MONTANT DE L'AMENDE EN CAS DE DEPOT SAUVAGE D'ORDURES

Monsieur Touraine fait remarquer au conseil qu'il y a souvent des dépôts d'ordure au pied des conteneurs de la mairie destinés à la collecte du verre et du papier. Il rappelle que de tels dépôts sont passibles d'une amende de 1 500 € et qu'il serait souhaitable d'en aviser les contrevenants. Le coût d'un panneau mentionnant ce fait est de l'ordre de 50 € d'après les devis qu'il a fait établir.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à l'achat d'un panneau pour le moment et propose que l'employé communal recense les points de collecte affectés par ce désagrément pour pouvoir procéder, le cas échéant, à des achats supplémentaires du dit panneau.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 décembre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme PAUTRE

2020-86 APPROBATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG ET CREATION VOIE DOUCE

Monsieur le maire résume les aménagements envisagés pour le bourg de la commune, la création d'une voie douce vers Cormeilles, et les échanges de la réunion avec les interlocuteurs du département de l'Eure qui a eu lieu début décembre.

Ce projet datant de longue date avait été validé par l'ancien conseil municipal. **A l'unanimité, le conseil donne son accord aux aménagements qui avaient été prévus sur les différents secteurs de la commune.** Les détails techniques du projet seront affinés ultérieurement en collaboration avec les services du département.

Concernant leurs coûts, Monsieur Drumare mentionne qu'ils sont estimés à 476 339.60 € HT s'ils sont réalisés en plusieurs phases, 438 939.60 € HT s'ils sont réalisés en une seule. La participation de la commune dépendra des sommes allouées au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Un dépôt de dossier sera sans doute effectué dans ce but en juillet 2020 en vue d'une programmation des travaux en 2023.

Monsieur le maire informe le conseil qu'il conviendra aussi d'étudier précisément le financement des frais à la charge de commune, la possibilité d'un éventuel emprunt etc... et ce, en fonction des autres travaux déjà prévus. Des réunions seront prévues à cet effet et les conclusions de ces dernières seront présentées au conseil ultérieurement.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signée

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 décembre, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme PAUTRE

2020-87 ACHAT D'UN SAPIN ET DE DECORATIONS DE NOËL

L'employé communal a proposé au conseil l'achat de 3 sapins de taille différente pour faire une décoration en quinconce et a informé Monsieur le maire qu'il n'avait pas assez de décorations. Le conseil à l'unanimité estime qu'un sapin d'une taille de 2m50 environ sera plus facile à décorer et propose que son acquisition soit faite auprès d'une entreprise locale ainsi que ses décorations pour un budget d'environ 150 €.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**

